



COMPTE RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 DECEMBRE 2007

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- EST INFORME des décisions prises par Madame la Maire en vertu de l'article L2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales.
- FIXE pour 2008 la rémunération des agents recenseurs à 4,22 € la feuille de logement – **A L'UNANIMITE.**
- APPROUVE la création et la composition de la Commission Communale pour l'Accessibilité, au sein de la commission Handicap - **A L'UNANIMITE.**
- ADOPTE le Budget Prévisionnel de l'exercice 2008 qui s'équilibre en dépenses et recettes, pour l'une et l'autre des sections du budget aux montants suivants :
 - . section de fonctionnement : 20 798 786.42 €,
 - . section d'investissement : 6 634 108.07 €
 - TOTAL 27 432 894.49 €,**A LA MAJORITE.**
- FIXE les tarifs des services publics communaux pour l'année 2008 - **A L'UNANIMITE.**
- AUTORISE la vente du véhicule immatriculé 536 DXG 95 à la SMACL, et Madame la Maire à signer tout document afférent à cette vente et à sortir ledit véhicule du patrimoine communal - **A L'UNANIMITE.**
- APPROUVE :
 - le principe du groupement de commande avec la Communauté d'Agglomération de Cergy Pontoise et les communes de Cergy, Eragny, Jouy le Moutier, Osny, Vauréal et Pontoise, dans le cadre du marché de mobilier urbain,
 - l'objectif d'intégrer un service vélos et les contreparties en découlant,
 - les contreparties en découlant.
 - les principes du cahier des charges et les modalités de financement par les communes et la Communauté d'Agglomération des VSA.AUTORISE Madame la Maire à signer la convention de groupement de commande – **A LA MAJORITE.**
- ACCEPTE :
 - . le transfert dans le domaine communal des réseaux d'eaux usées des copropriétés suivantes : « Les Bornes aux Dames 1, La Marne, Les Jardins du Parc, Les Rives d'Eragny, Les Bergeronnettes, Le Chemin Vert, Les Cottages, Les Hautes Bornes, Les Nouveaux Cottages »
 - . le transfert dans le domaine communal **des réseaux d'eaux pluviales** des copropriétés suivantes : « Les Fonds I, les Fonds II, Le Clos des Hautes Bornes, Le Hameau des Courlains, Le Grillon 1,2 ,3, La Résidence du Bas Noyer, La Pastorale, La Cavée.AUTORISE Madame la Maire ou en son absence Monsieur le Premier Adjoint à signer tous les documents relatifs au transfert de propriété des réseaux et de servitude de passage, DECIDE de mettre les réseaux d'eaux usées à disposition du SIARP, et les réseaux d'eaux pluviales à disposition de la Communauté d'Agglomération, AUTORISE Madame la Maire à signer l'avenant au procès verbal contradictoire de mise à disposition des ouvrages des réseaux concernés – **A L'UNANIMITE.**

- DECIDE :
d'acquérir :
 - une partie de la parcelle AV 214p pour 54 m² au prix principal de 122 € le m² soit 6 588 €
 - une partie de la parcelle AV 348p pour 25 m² au prix principal de 122 € le m² soit 3 050 €
 de prendre en charge l'ensemble des frais de notaire, géomètre et de déplacement des clôtures, de désigner Maître HUCHET comme notaire de la commune, d'engager les fonds prévus pour l'acquisition au budget et AUTORISE Madame la Maire ou en cas d'empêchement ou en son absence Monsieur le Premier Adjoint à signer tous les documents relatifs à cette acquisition - ***A L'UNANIMITE.***

- APPROUVE, dans le cadre du Plan Pluriannuel de Réhabilitation des équipements communaux le remplacement d'une partie des menuiseries de l'école des Dix Arpents, SOLLICITE de la Communauté d'Agglomération de Cergy Pontoise le fonds de concours correspondant, SOLLICITE l'autorisation de commencer les travaux avant la signature de la convention et AUTORISE Madame la Maire à signer la convention à intervenir - ***A L'UNANIMITE.***

- DECIDE le remboursement de caution à une enseignante - ***A L'UNANIMITE.***

- AUTORISE Madame la Maire à signer la convention pour l'accueil d'enfants d'Eragny dans un établissement scolaire primaire et service péri-scolaire de la commune de Magny-en-Vexin - ***A L'UNANIMITE.***

- PREND ACTE de la présentation du rapport annuel 2006 pour la collecte et l'évacuation des ordures ménagères.

- AUTORISE Madame la Maire à renouveler la convention d'objectifs, et de partenariat pour le soutien des clubs labellisés « Clubs d'Agglomération » - ***A L'UNANIMITE.***

- FIXE les tarifs pour le réveillon du 31 décembre 2007 pour les non éragniens à 40 € pour les adultes et 15 € pour les enfants de moins de 12 ans - ***A L'UNANIMITE.***

DECIDE de créer :

- 3 postes d'adjoint administratif Principal de 2^{ème} classe,
- 2 postes d'adjoint administratif Principal de 1^{ère} classe,
- 1 poste rédacteur chef,
- 11 postes d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe,
- 1 poste d'agent de maîtrise principal filière animation,
- 5 postes d'adjoint animation principal de 2^{ème} classe,
- 2 postes d'adjoint animation principal de 1^{ère} classe,
- 1 poste d'animateur principal,
- 4 postes d'ATSEM principale de 2^{ème} classe,
- 2 postes d'auxiliaire de puériculture principale de 2^{ème} classe,
- 1 poste d'assistant socio-éducatif principal – ***A L'UNANIMITE.***

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à : 23h10